

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, CAPPANNELI Claire, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. ROLAND Eric à PIECHEL Christophe

M.DEMATHIEU Ludovic à M. BENHADDOUCHE Selim

Assistaient à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services.
Mme COOLEN Virginie, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 14

JEUNESSE

Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 juillet 2026

Date de réception en préfecture : 16 juillet 2026

JEUNESSE

Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Préambule

Le conseil municipal a adopté, en séance du 6 avril 2022, la mise à jour du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires proposés par la ville via le portail famille, qui précise notamment les différentes conditions et modalités d'inscription à ces services.

Aujourd'hui, il convient d'y apporter des modifications. Ces modifications sont matérialisées par la couleur jaune dans le règlement joint à la délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 avril 2022 approuvant la mise à jour du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires proposé par la ville via le portail famille,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à ce règlement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur VANDRISSE Guillaume,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (25 voix pour , 4 abstentions)

- **D'ABROGER** la délibération n°12 du 6 avril 2022,

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance,
Paul HERON

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

